

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 089-21890694-20241202-080\_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12 + 1
DATE DE CONVOCATION		
26/11/2024		
Date d'envoi au contrôle de légalité :		
- 5 DEC. 2024		
N° d'ordre de la délibération		
080-2024		

SEANCE du 2 Décembre 2024
L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire
<b>Etaient présents :</b> Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Patrice DOYEN, Philippe FERLET Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE
<b>Absents excusés :</b> Mme Nathalie LAMBERT pouvoir à Mme Renvoye Mme Viviane ROUSSEL
<b>Absents non excusés :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b> Hervé CYGANKO
<b>SDEY – Convention de participation financière Etude dissimulation réseaux Rues Cluzeaux, eaux Bues Poterne et impasse de la Poterne</b>

Les membres du conseil ont souhaité poursuivre la dissimulation des réseaux et le passage en LED des candélabres.

La dissimulation de la Rue des Cluzeaux et de la Rue des Eaux Bues a été repoussé en 2025 faute de crédits suffisants au budget 2024

L'étude du SDEY parvient donc parvenir. Son montant est de 9249.53 € TTC. Le SDEY prend a sa charge 30 % (soit 2774.86 €). Il reste à la charge de la commune 6 474.67 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité ;

1/ De faire réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue des Cluzeaux, Rue des Eaux Bues et Rue et Impasse de la Poterne.

2/ acceptent que l'étude soit faite en 2025 et adoptent la convention financière.

3/ Autorisent le Maire ou l'adjoint en charge de travaux pour signer la convention et inscrire la dépense au budget

4/ Disent que les travaux se dérouleront en 2 Phases

L'une portant sur la Rue des Cluzeaux en 2026

L'une portant sur la Rue des Eaux Bues, et Rue et Impasse de la Poterne en 2027

5/ Mandatent le Maire ou l'adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé  
tous les membres présents.

Le Maire  
Philippe GUINET-BAUDIN

